

— ACCUEIL PÉRISCOLAIRE —

La ville de Chauny propose des services d'accueil périscolaire adaptés à vos besoins. Le fonctionnement de ces services débutera le **jeudi 7 septembre 2023**.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

- L'inscription se fait via le kiosque sur le site de la ville avec votre code famille comme identifiant à partir du **1^{er} août 2023** : https://chauny.kiosquefamille.fr/kiosque/portail/portail_de_fond.php
- Les réservations se font avant le jeudi midi (12h00) de la semaine en cours pour la semaine d'après.

- !** Attention, vous devez impérativement :
- mettre à jour la fiche sanitaire de votre enfant ;
 - réserver les activités avant le jeudi 31 août midi (12h00) pour le jeudi 7 et le vendredi 8 septembre 2023.

CONTACTS

Une référente administrative des activités extrascolaires et périscolaires

Mme MOUGEL Nadia

☎ 06 59 70 16 07 / 03 23 39 88 19

✉ nadia.mougel@ville-chauny.fr

Un référent administratif adjoint des activités extrascolaires et périscolaires

M. COMMARTEAU Yann

☎ 03 23 39 88 19 (le matin)

✉ yohann.commarteau@ville-chauny.fr

JOURS, HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEIL

LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS

- Accueil du matin : 7h15 - 8h45 ;
- Accueil du soir : 16h30 - 18h00.

Les accueils se font :

- A l'**école maternelle Germaine Harleux** : accueil des enfants scolarisés à l'école maternelle Germaine Harleux et l'élémentaire Bouloche ;
- A l'**école élémentaire du Centre** : accueil des enfants scolarisés à l'école maternelle Chardonner Lejeune et l'élémentaire du Centre ;
- A l'**école maternelle de la Chaussée** : accueil des enfants scolarisés aux écoles maternelle et élémentaire de la Chaussée ;
- A l'**école maternelle Renan** : accueil des enfants scolarisés aux écoles maternelle et élémentaire Renan ;



- A l'**école élémentaire Résidence** : accueil des enfants scolarisés à l'école élémentaire Résidence ;
- A l'**école maternelle Les Linières** : accueil des enfants scolarisés à l'école maternelle Les Linières.

ÉTUDES SURVEILLÉES

La ville propose un service d'études surveillées dans les écoles élémentaires encadrées par les professeurs des écoles (en fonction de la demande et sous condition du volontariat des enseignants des écoles). Les inscriptions se feront dès le **lundi 4 septembre 2023**. La date du début de fonctionnement du service sera communiquée dès la rentrée par les enseignants. La tarification se fait en fonction du quotient familial.

LES MERCREDIS

- Accueil à la journée : 8h15 - 18h15 (avec restauration) ;
- Accueil l'après-midi : 13h15 - 18h15.

Le fonctionnement de l'accueil périscolaire du mercredi débutera le **6 septembre 2023**.

TARIFICATION

PÉRISCOLAIRE ET ÉTUDES SURVEILLÉES

| QUOTIENT FAMILIAL | MATIN OU SOIR ET ÉTUDES | REMISE 25%* | MATIN ET SOIR | REMISE 25%* |
|-------------------|-------------------------|-------------|---------------|-------------|
| <700 | 1,70 € | 1,30 € | 3,00 € | 2,25 € |
| >700 | 2,30 € | 1,70 € | 4,00 € | 3,00 € |

MERCREDIS

| | QUOTIENT FAMILIAL | DEMI-JOURNÉE | REMISE 25%* | JOURNÉE | REMISE 25%* |
|-----------|-------------------|--------------|-------------|---------|-------------|
| Chaunois | <700 | 3,75 € | 2,80 € | 7,50 € | 5,60 € |
| | >700 | 5,00 € | 3,75 € | 10,00 € | 7,50 € |
| Extérieur | <700 | 7,50 € | 5,60 € | 15,00 € | 11,25 € |
| | >700 | 10,00 € | 7,50 € | 20,00 € | 15,00 € |

(*) Une réduction de 25% est appliquée à partir du deuxième enfant lorsque plusieurs enfants d'une même famille fréquentent l'accueil périscolaire simultanément.